

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874

CONTINUÉ DE 1923 à 1948

par

EDOUARD CLUNET

par

ANDRE - PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris

Publié avec le concours du

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

M. ANCEL, Conseiller à la Cour de Cassation.
S. BASTID, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
R. DROUILLAT, Président du Tribunal de grande instance de la Seine.
P. GUILLOT, Président de la Chambre commerciale et financière de la Cour de Cassation.
G. HOLLEAUX, Conseiller à la Cour de Cassation.
P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon. Doyen honoraire.
M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
M. PICARD, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
R. PINTO, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
P. ROUBIER, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon, Correspondant de l'Institut.

Secrétaire de la Rédaction :

Paule CHARDENON

Docteur en Droit

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

EDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

82, Rue de Rivoli

P A R I S (IV^e)

1963

SOMMAIRE

1963 (90^e année). — 3^e livraison. — Juillet, août, septembre

Doctrine

- † Les organisations internationales et la protection de la propriété privée, par Ignaz SEIDL-HOHENVELDERN 626
- † Nationalité et religion en Israël. A propos de l'affaire Rufeisen (le Père Daniel), par R. LEHMANN 694

Jurisprudence

- BULLETIN DE JURISPRUDENCE FRANÇAISE
par P. AYMOND et B. GOLDMAN 718
- Caution *judicatum solvi*.**
Privilège de nationalité. — Dispense de versement. — Interprétation stricte. — Réfugiés et résidents privilégiés. — Bénéfice actif (non) 718
- Communauté économique européenne.**
Concurrence. — Art. 85 et s. du Traité de Rome. — Convention d'exclusivité. — Action en concurrence déloyale contre un tiers. — Procédure engagée par la Commission de la C.E.E. sur demande en constatation d'infraction à l'art. 85, al. 1. — Sursis à statuer 728
- Concurrence. — Art. 85 et s. du Traité de Rome. — Sursis à statuer, au principal, sur une action en concurrence déloyale formée par un concessionnaire exclusif. — Mesures de séquestre antérieurement ordonnées en référé. — Maintien 746
- Convention de Genève du 28 juillet 1951.**
(V. *Extradition*.)
- Convention franco-allemande d'extradition du 19 novembre 1951.**
(V. *Extradition*.)
- Etrangers (Condition des).**
Réfugiés et apatrides. — Traitement national. — Conventions de 1951 et 1954. — Domaine d'application. — Matières répressives (non). — Caution *judicatum solvi*. — Bénéfice actif (non) 718
- Extradition.**
Convention franco-allemande du 19 novembre 1951. — Détermination des individus pouvant être livrés. — Loi française du pays requis. — Réfugiés et apatrides. — Convention de Genève du 28 juillet 1951. — Absence d'effet en matière répressive. — Extradition (oui) 718
- Monnaie de paiement.**
Prêt de pièces d'or « Union latine ». — Clause de remboursement. — Cours des pièces à l'échéance. — Validité (régime antérieur à l'ordonnance du 30 déc. 1958) 750
- CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE FRANÇAISE.
par R. AYMOND, B. GOLDMAN, P. LEVEL et J.-B. SIALELLI 758
- Accident du travail.**
Loi applicable. — Contrat conclu au Maroc. — Employeur marocain. — Victime française. — Accident survenu en Algérie en 1955 772
- Loi applicable. — Contrat de travail entre un Français et une société indochinoise. — Loi régissant le contrat 776

Aliments.

Filiation adoptive. — Obligation alimentaire à l'égard de l'adoptant. — Qualification et loi applicable 770

Arbitrage.

Clause compromissoire. — Acceptation. — Convention de New-York du 10 juin 1958 786

Assurances.

— de responsabilité. — Accident du travail en territoire français. — Loi française 772

Conflits de juridictions.

Détermination du tribunal français compétent. — Demande d'aliments entre adoptant et adoptés. — Qualification *lege fori* .. 770

Convention de New-York du 10 juin 1958.

(V. Arbitrage.)

Convention du 13 février 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

(V. Fonctionnaires internationaux.)

Convention franco-italienne d'établissement du 23 août 1951.

[V. Etrangers (Condition des).]

Coopération judiciaire internationale.

Transmission des actes. — Algérie 784

Etrangers (Condition des).

Commerçant. — Carte. — Italien. — Convention d'établissement du 23 août 1951. — Clause de la nation la plus favorisée. — Dispense de carte 762

Extradition.

Andorre. — Territoire non souverain. — Procédure d'extradition (non) 758

Fonctionnaires internationaux.

Privilèges et immunités. — Nations-Unies. — Convention du 13 février 1946 778

Immunité de juridiction.

Etat étranger. — Obligation. — Traité portant annexion territoriale. — Acte de puissance souveraine 780

Immunité diplomatique. — Agent des Nations Unies. — Litige d'ordre privé (non) 778

Loi étrangère.

Application non invoquée et contenu non allégué. — Similitude « supposée » des lois étrangères éventuellement compétentes avec la loi française 764

Nom.

— patronymique. — Changement par décision étrangère. — Effets en France 766

Protocole judiciaire franco-algérien du 28 août 1962.

Délivrance des actes 784

Qualification.

(V. Aliments ; Conflits de juridictions.)

BULLETIN DE JURISPRUDENCE NORVÉGIENNE 1958-1961 par Edvard HAMBRO	789
Abordage.	
Limitation de responsabilité. — Loi du pavillon	811
Aliments.	
Enfants légitimes nés en Allemagne. — Liens plus étroits du père avec la Norvège. — Loi norvégienne	803
Compétence pénale.	
— à l'égard des étrangers. — Conduite d'une automobile sous l'influence de l'alcool	813
Conflits de juridictions.	
Litiges entre étrangers. — Divorce. — Seul domicile commun en Italie. — Mari italien vivant en Norvège	823
Litiges entre étrangers. — Filiation. — Domicile. — Nationalité	823
Litiges entre étrangers. — Garde d'un enfant. — Effet en Nor- vège d'un mandat californien	827
Litiges entre Norvégiens et étrangers. — Divorce. — Compé- tence. — Tribunaux du domicile commun. — Cas particulier : demanderesse trop pauvre pour se rendre en Hollande	817
Litiges entre Norvégiens et étrangers. — Divorce. — Femme nor- végienne, mari polonais. — Premier domicile commun en Norvège, puis en Pologne. — Femme vivant actuellement en Norvège. — Compétence des tribunaux norvégiens	819
Litiges entre Norvégiens et étrangers. — Divorce. — Tribunaux du domicile commun. — Cas particulier : impossibilité d'obtenir le divorce en Nouvelle-Zélande	817
Litiges entre Norvégiens et étrangers. — Divorce. — Tribunaux du domicile commun. — Incompétence des tribunaux norvégiens	815
Litiges entre Norvégiens et étrangers. — Séparation de corps. — Domicile commun en France, puis en Norvège. — Domicile pré- tendu du mari en France au moment de l'action. — Compétence des tribunaux norvégiens	821
Litiges entre Norvégiens et étrangers. — Séparation de corps. — Seul domicile commun en Angleterre. — Femme établie en Nor- vège. — Compétence des tribunaux norvégiens au motif de compassion	819
Contrats.	
Baux à loyer. — <i>Lex rei sitae</i>	807
Convention européenne des droits de l'homme.	
(V. <i>Traités internationaux.</i>)	
Divorce.	
Liquidation des biens. — Loi du domicile	797
Eaux territoriales.	
Pêcheries. — Violation de la réglementation. — Peines	793
Filiation.	
Loi applicable. — Loi du père	801
Loi applicable. — Mère allemande, père allemand domicilié en Norvège. — Conception en Allemagne. — Loi matérielle nor- végienne	801
Loi applicable. — Ordre public norvégien	823
Guerre.	
Capitulation. — Effet. — Fin des hostilités ou non	791
Location-vente.	
Droit de rétention. — Droits <i>in rem</i> sur des meubles. — Fail- lite. — Biens situés en Norvège. — Loi norvégienne applicable ..	805

Nationalisations étrangères.	
— sans indemnité. — Absence d'effet extraterritorial. — Ordre public norvégien	793
Nationalité.	
Perte. — Domicile à l'étranger. — Renonciation	795
Perte imposée par un gouvernement étranger. — Effets injustes. — Non reconnaissance	793
Navire.	
Contrat de réparation. — Hypothèque maritime. — Loi du contrat	809
Ordre public.	
(V. <i>Filiation ; Nationalisations étrangères.</i>)	
Procédure.	
Mesures conservatoires. — Charte-partie. — Résiliation. — Parties française et allemande. — Arbitrage à Londres. — Possibilité de demander la saisie en Norvège	829
Traités internationaux.	
Rapports avec le droit interne. — Supériorité du traité. — Convention européenne des droits de l'homme	789
CHRONIQUE DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	
par Robert KOVAR	832
Communauté européenne du charbon et de l'acier.	
Activité accessoire à la production. — Notion	858
Décision conférant des droits subjectifs ou avantages similaires. — Retrait rétroactif. — Conditions	846
Discrimination. — Définition. — Mesures aptes à fausser la concurrence. — Productivité. — Définition. — Interventions de la Haute Autorité. — Concurrence	840
Discrimination. — Notion. — Traitement identique des différents intéressés. — Charges imposées par la Haute Autorité. — Comparabilité des situations. — Exonérations accordées dans le cadre d'un mécanisme financier. — Fonderies d'acier. — Importance des matières premières et des installations de production	852
Mécanismes financiers. — Mécanisme de péréquation destiné à assurer l'approvisionnement en ferraille. — Notions de « ressources propres » et d'entreprise. — Sociétés intégrées juridiquement distinctes	846
Mécanismes financiers. — Prélèvement de péréquation sur les ferrailles d'achat. — Notion d'entreprise	840 832
Production, produit. — Notion	858 852
Cour de Justice des Communautés européennes.	
Procédure. — Recours en carence. — Recevabilité. — Obligation de prendre la décision sollicitée. — Décision implicite (Traité C.E.C.A., art. 35)	846
Traité instituant la C.E.C.A.	
Recours en annulation. — Décision. — Définition. — Distinction avec l'instruction interne. — Portée des déclarations d'agents de la C.E.C.A.	832
Recours en annulation. — Décision. — Définition. — Mécanismes financiers. — Péréquation. — Sommaton de payer adressée à une entreprise par un organisme auquel la Haute Autorité a délégué cette compétence	840

Documents

CESSION DE TERRITOIRE :

- Procès-verbal agréé franco-indien relatif à des dispositions complémentaires au traité de cession des Etablissements français de l'Inde du 28 mai 1956, signé à New-Delhi le 16 mars 1963 (D. n. 63-444, 2 mai 1963 : *J.O.* 5 mai 1963) 862

RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS AYANT ACCÉDÉ A L'INDÉPENDANCE :

- Accord de coopération entre la République française et les Républiques membres de l'Union monétaire ouest-africaine, signé à Paris le 12 mai 1962 (D. n. 63-488, 14 mai 1963 : *J.O.* 18 mai 1963) 868

TRANSPORTS INTERNATIONAUX AÉRIENS :

- Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne Eurocontrol, signée à Bruxelles le 13 décembre 1960 (D. n. 63-332, 19 mars 1963 : *J.O.* 3 et rectific. 10 avril 1963) 872

DROIT DU TRAVAIL :

- Décision du Conseil de la Communauté économique européenne du 2 avril 1963 portant établissement des principes généraux pour la mise en œuvre d'une politique commune de formation professionnelle (63/266/CEE) (*J.O.C.E.* 20 avril 1963) 890

Bibliographie et revue des revues 898

Informations 923